Vol. XXXVII — Saint-Boniface, Manitoba, 4 Décembre 1907. — No. 4


ABONNEMENT

Canada .......... $1.00 par année
Etats-Unis .......... 1.50 "
[illegible] .......... 2.00 "

TARIF DES ANNONCES

1ère insertion, par ligne .......... 12 cents
Chaque insertion subséquente .......... 8 "

N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.

AVIS Les annonces pour la France et l'étranger (sauf le Canada) sont reçues exclusivement à la PUBLICITE FRANCAISE ET INTERNATIONALE 42, rue de Cardinal-Lemoine, à Paris, qui a seule la [illegible] et la responsabilité de ce service.


# LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.


LE MANITOBA
EST PUBLIÉ ET IMPRIMÉ
TOUS LES MERCREDIS
PAR
ANT. GAUVIN, Imprimeur.
TELEPHONE 3377

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie, le paiement des abonnements ou pour impressions, devront être adressées

LE MANITOBA,
SAINT-BONIFACE, MANITOBA.


























## La Mairie

La candidature de M. J. A. F. Bleau rencontre de nouvelles adhésions tous les jours.

Nous qui connaissons M. Bleau depuis de nombreuses années et qui avons pu apprécier ses qualités publiques, sommes heureux de le recommander à la faveur populaire.

Tous comprennent, nous le sentons bien, l'opportunité d'un ralliement autour de ce candidat.

Une organisation vigilante s'occupe des détails de la lutte ; nous sommes certains qu'elle n'oubliera rien des moyens de propagande légitime qui assureront à M. Bleau une bonne majorité.

M. Bleau fera un titulaire excellent et nous sommes persuadés qu'il saura toujours agir dans les meilleurs intérêts de la ville.

## Programme de M. Bleau

CANDIDAT A LA MAIRIE DE ST-BONIFACE

1.-Division équitable des quartiers de la Ville.

2.—Pavage des rues les plus importantes ; exécution des travaux strictement indispensables la ville s'étant cependant d'abord munie des fonds nécessaires.

3.—Réclamation énergique à la prochaine session de la Législature d'une charte spéciale, cette charte donnant à la Ville, entre autres pouvoirs, celui de recevoir les dépôts du peuple et de verser aux déposants un intérêt plus élevé que les Banques et à peu près égal au taux payé par la Ville pour ses emprunts.

4.—Nomination d'auditeurs et dévaluateurs compétents, à l'assemblée d'organisation de chaque nouveau conseil, en conformité avec la ioi municipale; date fixe pour la présentation du rapport des auditeurs.

5.—Travaux de la Ville faits à la journée, autant que la nature de ces travaux le permettra.

6.—Utilisation du pouvoir de l'aqueduc pour la fabrication de l'électricité nécessaire à l'éclairage de nos rues, de nos édifices publics, maisons de commerce et résidences.

7.—Prolongement immédiat de la rue Marion jusqu'au chemin Dawson et extension du tramway sur cette rue ; circuit par le quartier No. 1 ; raccordement avec les lignes du Pont Louise et de l'avenue Provencher, entrée à Winnipeg à travers la partie Nord de St Boniface, aussitôt après la construction du pont projeté.

8.—Ratification du règlement No.525 pourvoyant au paiement de la dette flottante de la Ville, au rachat des débentures remboursables au mois de mai 1907 et à l'achat ou à la construction des ponts nécessaires au développement de la Ville.

9.—Achat, par la Ville, de ses matériaux au plus bas prix possible, aux maisons de commerce offrant les meilleures garanties.

10.—Suppression radi ale de toute dépense inutile, ne donnant aucun profit immédiat à la Ville.

## Le Canadian Northern

La compagnie du Canadian Northern présente au parlement fédéral une requête demandant l'autorisation de construire un grand nombre de nouvelles lignes dans l'Ouest, à savoir :

1o. De Humbold, Saskatchewan, vers le sud-ouest jusqu'à Calgary.

2. De Brandon à Lethbridge, Alberta.

3. North Battleford à Athabaska Landing avec embranchement sur Green Lake.

4o. Strathcona, Alberta à Calgary, avec embranchement sur la ligne de Régina, à Red Deer River.

5. Régina à la frontière américaine.

6. Edmonton à la tête des rivières McLeod et Brazeau.

7. Russell, Manitoba, à Gosse Lake, via Yorkton.

8. Neepawa, Man, au pont de la ligne centrale sur la rivière Saskatchewan.

Le Canadian Northern demande également une prolongation des délais accordés pour la construction de diverses lignes et l'autorisation d'augmenter son capital de $19,250,000.

La compagnie du chemin de fer Edmonton, Yukon et Pacific demande aussi l'autorisation de construire des embranchements sur Vancouver et la tête des rivières Brazeau et McLeod.

## MARIAGE

Jeudi dernier, avait lieu le mariage de M. E. Dumont avec Mlle Ida Despatis, fille de M. Napoléon Despatis, de cette ville

La bénédiction nuptiale a été donnée par Mgr Dugas, à la Cathédrale de St-Boniface.

L'heureux couple est parti le même soir pour un voyage dans la province de Québec.

Nos vœux les accompagnent.

Comme marque d'estime, les amies de Mlle Despatis lui ont présenté avant son mariage, un riche cadeau-souvenir.

## Les Francais en Algerie

Lalla, Maghnia, Algérie,—Dix mille hommes de la tribu Menis Nassen ont attaqué le camp Français le 24 nov., mais ont été repoussés avec une perte de 1200 hommes tués

La bataille a dure longtmps et les hommes de la tribu se sont battus avec le plus grand courage A un moment donné l'infanterie française fut sérieusement en danger d'être cernée, mais les Français out été finalement dégagés de leur périlleuse position grâce à une charge des Spahis La déroute des Arabes a été ensuite complétée par l'artillerie

Mais les Arabes non découragés par cet échec, se sont ralliés et ont repri le combat. La canonnade s'est fait entendre toute la journée.

Pendant la poursuite de l'ennemi les Spahis sont tombés dans une embuscade, et le lieutenant Roze, qui était à la tête des troupes est tombé criblé de balles Mais les Français continuant leur charge, se sont précipités sur les Arabes et les ont taillés en pièces.

—Un bulletin municipal, a été publié hier à St-Boniface, par M. Hemmerlé encourageant les électeurs à voter pour M. Bleau.

—Le Secrétaire-Trésorier de la Ville de St Boniface donne avis aux contribuables que le délai accordé pour obtenir l'escompte sur les taxes de l'année courante est de trente jours à compter de la date de la demande de paiement et ne s'étend pas jusqu'au 25 décembre.

—L'encan annuel de la Saint-Vincent de Paul qui devait avoir lieu demain, a été remis à jeudi de la semaine prochaine, le — douze décembre à cause de l'Assemblée publique annoncée aussi pour demain soir à l Hotel de-Ville.—La société a l'intention d'inaugurer une nouvelle méthode, en outre des objets vendus aux enchères comme d'habitude, il y aura deux tables recouvertes d'objets qui se vendront aux prix fixes de 10 et 25 centins en sorte que toutes les personnes présentes pourront participer à la vente, même si elles n'ont que peu à dépenser. L'encan aura lieu dans un des magasins du bloc du collège.

**Le Manitoba.**

MERCREDI, 4 DÉCEMBRE 1907

## Parlement Fédéral

—:o:—

*(De notre correspondant particulier)*

Ottawa, 28 novembre.

(11 heures du matin)

Le parlement va s'ouvrir cette après-midi. Les membres du parlement, sénateurs et députés, se dirigent vers les bâtisses parlementaires. Les visiteurs affluent aussi. Les uns et les autres sont d'humeur gaie, apparemment du moins. La température est à l'avenant. Cependant le ciel s'assombrit. Allons-nous avoir de la neige? Qu'importe! des propos joyeux s'échangent entre les représentants du peuple, lesquels, avant d'arriver aux prises de bec se font aimables les uns pour les autres.

Les rumeurs politiques, il y en a peu. Cependant, il y en a un certain nombre qui courent par les rues. Ainsi, l'on dit que Sir Richard Cartwright n'est pas en parfait accord avec ses collègues. Il serait question de nouveau de le mettre en disponibilité; or, Sir Richard est sourd de cette oreille.

Le vieux chevalier désirerait aussi la retraite de l'un de ses collègues. Celui-ci n'entendrait pas mieux que Sir Richard. On dit même qu'il est sourd des deux oreilles.

Naturellement, on ne peut se comprendre.

Une autre rumeur, c'est que le public se serait trompé sur la date des élections prochaines. Il se répète que nous pourrions avoir encore une session, à part celle-ci, avant la dissolution des chambres.

Naturellement, ce ne sont que des rumeurs, qui pourraient n'avoir aucun fondement, qui pourraient aussi aboutir à quelque réalité.

Même jour, après-midi.

Le canon gronde; voici Son Excellence, le Gouverneur-Général. La salle du Sénat est envahie déjà; elle est comble; les officiers sont sur les dents, ces derniers se précipitent, ils voudraient satisfaire tout le monde; enfin, les brillants uniformes de la garde militaire défilent entre les rangs pressés des dignitaires de tout ordre et des dames en toilette fraiche et claire. Très digne Son Excellence prend son siège, mande les Communes, qui viennent moins nombreuses que de coutume, se masser en face.

Puis le gouverneur souhaite la bienvenue aux deux chambres, épilogue sur la prospérité du pays et sur la conférence coloniale, sur la catastrophe du Pont de Québec, qu'il déplore tout en nous faisant prévoir que la Puissance sera appelée à contribuer à la reconstruction de cet ouvrage important, puis son Excellence finit par deux paragraphes très importants, que voici:

"Le moment est venu de placer, dans l'intérêt public, sous le contrôle du gouvernement fédéral, les compagnies de télégraphe et de téléphone pourvues de chartes du Parlement fédéral Un projet de loi sera présenté à cette fin.

2 "Parmi les projet de loi qui seront soumis à votre étude se trouveront: un projet de loi pour l'extension des frontières du Manitoba et d'autres provinces; un projet de loi à l'effet de pourvoir à la création d'annuités pour les vieillards; un projet de loi concernant les assurances; des projets de loi modifiant la loi électorale et l'Acte des terres du Canada.

Ainsi, la *nationalisation* des travaux publics va entrer dans la voie pratique. Et la province du Manitoba touche à la réalisation de son rêve concernant l'agrandissement de son territoire. Seulement, il faudra voir les détails de la mesure y pourvoyant; ce ne sera qu'alors que l'on saura s'il y a lieu de se réjouir ou de rechiguer.

29 novembre.

De 5 heures à 6 heures 30 p.m, grande réception chez lady Laurier.

* * *

Du coté des conservateurs réjouissances à l'occasion de la victoire de leur candidat, M. Stanfield, à la Nouvelle-Ecosse, dans l'élection tenue hier même. C'est encore le seul député conservateur à la Nouvelle-Ecosse.

Les libéraux ne peuvent vraiment pas se plaindre de ce que l'opposition en ait conçu quelque allégresse.

## A PROPOS D'UNE CONFERENCE SUR "L'HABITANT"

C'est avec un sentiment de vif intérêt que nous allions entendre la conférence de mademoiselle Smaill, mardi dernier, au Y. M. C. A.. Nous voulions essayer de saisir l'impression qui resterait, chez l'auditoire, de cette conférence, d'intention sympathique et très laudative de la *paysannerie* canadienne-française.

Mademoiselle Smaill a, à nos yeux, l'immense mérite d'avoir étudié notre race avec le désir sincère d'en admettre, et même même d'en admirer les beaux côtés Amie intime et compagnon de travail du docteur Drummond ses opinions sur les Canadiens-français sont absolument celles de son distingué maitre.

C'était vraiment plaisir que d'entendre cette gracieuse personne. cette charmante anglaise, faire l'éloge de nos *habitants* canadiens; d'une voix aux notes musicales, mademoiselle Smaill a fait une revue rapide, mais assez substantielle, de nos origines et de notre développement national —Nous passons facilement pardessus quelques inexactitudes involontaires pour remercier le conférencier d'avoir si bien parlé de nos pères soldats ou laboureurs, et des femmes saintes et vaillantes que furent nos mères; nous savons gré à mademoiselle Smaill d'avoir raconté avec l'accent d'une palpitante émotion et d'une tendre pitié, ainsi qu'il sied à une femme, le drame sanglant où Dollard des Ormeaux trouva la mort, les guerres iroquoises, les exploits de Madeleine de Verchères; nous avons recueilli sur les lèvres du conférencier l'admission précieuse que le clergé canadien a été un facteur essentiel de notre préservation nationale et même de nos progrès actuels. Eglises, collèges, académies, hôpitaux, refuge des pauvres, toute cette création bienfaisante de l'Eglise catholique a été loyalement glorifiée par le conférencier.

Encore une fois, nous rendons hommage à tant de bonne volonté à notre égard.

Et cependant, nous nous demandions, pendant que mademoiselle Smaill déclamait les poésies du docteur Drummond si cet auditoire anglais sortirait de la salle avec une notion bien exacte de notre passé, de nos mœurs et de notre langue.

A côté de nous se trouvait un Canadien-français, instruit et observateur; il a rapporté comme nous l'impression que les Anglais rentreraient chez eux beaucoup mieux disposés en notre faveur, mais renseignés peut-être incorrectement sur notre compte.

Le docteur Drummond, le meilleur et le mieux disposé des hommes, n'a pas voulu ridiculiser les Canadiens-français; pourtant, et en dépit de tout ce que l'on a pu affirmer du contraire, il se dégage de la lecture du recueil de l'*Habitant*, l'impression inévitable que nous sommes un peuple d'un coeur excellent, mais de manières frustes et de langage fortement nuancé de patois.

Le poète a beaucoup fréquenté les Canadiens-français: ses vers comportent des détails, des mots, des traits que seul le contact avec ses personnages a pu lui faire trouver.

C'était déjà beaucoup pour lui que d'avoir indiqué, d'un doigté très sûr, les caractéristiques de notre race, nos croyances, notre sentimentalité.

Les admirateurs même les plus enthousiastes du docteur Drummond peuvent-ils s'étonner qu'il n'ait pu rendre avec une précision parfaite les mœurs et le vocabulaire qui sont la traduction d'un état d'âme? L'écrivain a exagéré la naïveté des coutumes patriarcales et la simplicité de nos bonnes gens de la campagne; il a déformé le langage de l'*habitant* dans des proportions qui appellent des réserves sous peine d'accepter la réputation d'une rusticité dont toutes les classes de notre race devraient porter la responsabilité.

On peut dire, règle générale, que l'emploi d'un langage brisé est condamnable au double point de vue du goût et de l'exactitude; à ce jeu de phraséologie vicieuse même les plumes exercées tombent dans l'exagération. M. Louis Fréchette, qui a fait du livre du docteur Drummond une préface toute d'éloges, est lui-même, en plusieurs endroits de ses contes, tombé dans le travers que nous signalons. Il paraît y avoir similitude de goût chez ces deux écrivains au sujet de cette licence de langage. Nous permettra-t-on, malgré cela, de penser avec beaucoup d'autres que le parler le plus correct est encore le plus capable de bien décrire même une scène de vie champêtre ou une aventure de chasse-galerie?

Le docteur Drummond dit qu'il n'a pas voulu donner ses vers comme des exemples de notre dialecte. Le caractère de l'auteur et sa sympathie pour nous attestent de sa sincérité. N'empêche que les lecteurs, passant par dessus les préfaces, regardent, nous le savons, comme un échantillon de notre dialecte les vers du docteur Drummond.

Pour dire toute notre pensée, le livre du docteur Drummond donne l'idée que l'*habitant* canadien possède un cœur d'or dans une enveloppe très grosse.

Or, sans orgueil déplacé, nous pouvons affirmer que les Canadiens-français, de la campagne tout aussi bien que de la ville, ont en partage la distinction des manières, la sociabilité gracieuse, le langage aisé. La qualité supérieure de l'immigration française des débuts de la colonie, le contrôle rigide excercé sur les mœurs des premiers habitants du Canada, les luttes que durent subir nos pères et qui exigèrent une sévère discipline morale, peuvent expliquer cette aristocratie native, qui s'est encore affinée avec le developpement de l'instruction.

Charlevoix, ce fils de l'une des plus grandes familles de Paris, résumait ainsi son opinion sur les Canadiens-français en 1720:

"Nulle part ailleurs, on ne parle plus purement notre langue... On ne remarque même ici aucun accent......Les manières douces et polies sont communes à tous; et la rusticité, soit dans le langage, soit dans les façons n'est pas même connue dans les campagnes les plus écartées".

Franchissant près de deux siècles nous pouvons citer cette parole de Xavier Marmier, un membre de l'Académie Française: "Ici, au Canada, l'on a gardé dans l'usage de notre langue, cette élégance, cette sorte d'atticisme du grand siècle. Le peuple luimême la parle assez correctement et n'a point de patois,"

Nous le répétons, le livre du docteur Drummond contient de la poésie de belle cadence et de bonne inspiration. Ce n'est pas nous l'espérons, déprécier un livre que d'en signaler ce qui nous semble une défectuosité au milieu de beaucoup de choses estimables.

## L'OR FRANCAIS

Le *Globe* de Toronto publie en date du 28 novembre, le cablegramme suivant:

Paris, 26—" Jamais dans l'histoire de ce grand pays, la France n'a eu un plus légitime sujet d'orgueil pour la richesse nationale. Au cours de cette semaine toutes les plus formidables institutions financières de l'Europe et de l'Amérique ont envoyé d'urgentes requêtes à Paris pour demander de l'or français.

Quoique des quantités fabuleuses eussent déjà été expédiées depuis huit jours, la France, dit un document officiel, possède encore tant d'or qu'elle n'en sait que faire.

C'est là la résultante de l'économie nationale. En France, personne n'est inactif, tout le monde ramasse."

D'après une statistique de la République Française" basée sur les documents officiels les plus autorisés le pays qui possède le plus d'or serait non la France, mais les Etats-Unis.

La quantité totale d'or monnayé en 1905 était évaluée à 5,680 millions de dollars ainsi répartis parmi les principaux pays:

| | |
|---|---|
| Angleterre | $554,000,000 |
| Allemagne | 922,000.000 |
| Russie | 815,000,000 |
| France | 963,000,000 |
| Etats Unis | 1,402,000,000 |

Depuis 1905, il n'y a pas de raison de croire que le mouvement de l'or a varié ces positions Ce n'est donc pas dans la croyance répandue que les Etats-Unis serait un pays dépourvu d'or qu'il faut chercher la cause de la crise économique qui sévit en ce moment dans la République américaine.

## La fin de l'Autocratie en Russie

Encore une des prérogatives du tzar qui s'effeuille sous la main brutale de la Douma. Par un vote de 246 contre 112, le parlement russe a découronné Nicolas II du titre "d'autocrate" porté par les empereurs de Russie depuis des siècles. Il a décrété que cette appellation n'était plus de mise, sans le régime constitutionnel nouveau.

Dans la langue politique, l'autocrate est le souverain qui prétend ne relever que de lui-même et ne reconnait aucune limite humaine à son autorité. Au XVIe siècle, le diplomate Herberstein écrivait: "Le tzar est tout. La vie, la fortune des laiques et du clergé, des seigneurs et des citoyens, dépendent de sa volonté suprême..." Et jusqu'à ces derniers temps ç'a été le régime de la Russie.

Mais, avec la publication du manifeste du 30 octobre 1905, l'autocratie est heureusement disparue en Russie, et le titre que Nicolas II continuait à porter par tradition n'avait plus sa raison d'être. Ce n'est donc qu'un vestige que la Douma a supprimé, fort logiquement, d'ailleurs.

Ce premier acte de la chambre nouvelle est significatif, cependant: il montre que ses tendances sont nettement constitutionnelles.

### MENUS PROPOS

*La mort du chêne.*— On va mettre en vente "le roi de Rome"— Qu'est-ce que "le roi de Rome" C'est un des plus beaux arbres de France — et un arbre historique par surcroit...il est situé en pleine forêt d'Argonne, dans le bois domanial de Châtures (Marne) sur le chemin de la Haute-Chevauchée à quelque cent mètres de la maison forestière de la Pologne.

La plantation de ce chêne était destinée à perpétuer la date de la naissance du fils de Napoléon 1er.

Le conservateur des eaux et forêts M. Belgrand écrivait le 21 mars 1811 à l'inspecteur des forêts à Sainte-Menehould (circulaire No. 8870.)

"En mémoire de cet événement je vous recommande de choisir le plus jeune chêne, le plus sain, le plus droit, le plus vigoureux et le planter avec tous les soins possibles, dans le lieu le plus apparent et le meilleur fond de notre belle forêt.

"Vous entourez ce jeune arbre de barrières solides pour le défendre de toute approche et de tous accidents.

"En outre de cette barrière solide, vous planterez une haie vive qui formera autour de ce jeune chêne une double enceinte et qui ajoutera à l'ornement de ce lieu.

"Vos gardes soigneront ce jeune chêne et répondront de sa conservation."

Ce qui fut fait. Et le 14 novembre 1811 une circulaire du conservateur des forêts donnait les résultats de cette plantation du "roi de Rome."

"Cet arbre est remarquable par la place qu'il occupe, par son isolement par ses ornements et par la défense dont il est entouré.

La cognée va abattre ce chêne presque centenaire. Il faut faire argent de tout bois.





**PERDUE** ou volée, une belle jument noire de 3 ans, avec une tache blanche au front, une cicatrice de 2 pouces de longueur sur la pointe de la fesse droite, une longue cicatrice ayant la forme d'une croix sur le côte gauche de la tête. Hauteur, 5 pieds et 5 pouces; Pesanteur 1200 environ, la jument est partie de Saint-Charles depuis deux mois.

Toute information sera reçue avec reconnaissance par le propriétaire: M. G. CARON, Saint Charles.



## AVIS

—

### Ville de St. Boniface

—

Avis est par les présentes donné que le règlement ci-après cité a reçu ses première et seconde lectures par le Conseil de la Ville de St-Boniface, lundi le dix-huitième jour de Novembre 1907, et sera soumis au vote des électeurs le dix-septième jour de Décembre prochain, savoir:

REGLEMENT No. 525

REGLEMENT No 525 de la Ville de St Boniface autorisant un emprunt de $260, 394,43 pour éteindre la dette flottante et autres fins.

Attendu qu'il est opportun et meme nécessaire pour la Ville de St-Boniface d'emprunter la dite somme de deux cent soixante mille, trois cent quatre-vingt quatorze piastres et quarante trois cents (260,394,43) pour les fins suivantes, savoir:

1.— Pour éteindre la dette flottante actuelle de la Ville encourue pour diverses fins, y compris certaines dépenses additionnelles à faire, et dont suit le détail:

| | |
|---|---|
| Balance publique | $690 00 |
| Hangars | $2.575 00 |
| Achat de partie du lot de paroisse 90 | $1.345 34 |
| Bureau de l'Ingénieur, tables, instruments, etc. | $1.150 00 |
| Reconstruction de l'égoût de l'Avenue Provencher entre la rue Des Meurons et le pont de la Seine | $1.541 76 |
| Reconstruction de l'egout de la Rue Desautels | $741 40 |
| Outils et machines | $8.222 50 |
| Chevaux et voitures | $1.495 00 |
| Citernes pour le feu | $1.045 53 |
| Voitures à feu et boyaux, etc | $9.775 00 |
| Enclos public à Norwood | $1.840 00 |
| Terrain des Vidanges; entrée et clôture | $8.050 00 |
| Marché public, achat de terrains | $6.900 00 |
| Ameublement de l'Hotel-de-Ville | 12.650 00 |
| Hotel de Ville | $6.325 00 |
| Station de Feu No. 2 | $2,875 00 |
| Station de Feu No. 1 | $17.259 00 |
| Extension de l'aqueduc | $57 500 00 |
| 2.—Pour rachat de la première émission de débentures dues le premier mai 1908 | 49 122 90 |
| 3.—Pour montants additionnels requis pour ponts sur la rivière Seine, rue Marion et Avenue Provencher et pour la part de la Ville dans l'achat du pont Norwood, du pont Broadway et la construction d'un pont sur la Rivière Rouge, vis-à-vis l'Avenue McDermott, conjointement avec Winnipeg | 69.000 00 |

Attendu que la valeur de toute la propriété taxable de la Ville, d'après le dernier rôle d'évaluation révisé —celui de l'année 1907— est de sept millions cinq cent quarante-neuf mille trois cent quatorze piastres ($7,549,314,00).

Attendu que le montant de la dette de la ville de St. Boniface créée par débentures, à l'exclusion de celle créée pour améliorations locales - mais comprenant la dette créée pour l'acqueduc — est de deux cent cinquante cinq mille piastres, moins un fond d'amortissement accumulé de trente mille trois cents piastres, laissant une balance de deux cent vingt quatre mille sept cents piastres (224,700 00).

Et attendu qu'il est nécessaire de soumettre le présent règlement au vote des électeurs:

Le Conseil de la Ville de St-Boniface décrète comme suit:

1.— Pour les fins ci-dessus mentionnées la Corporation de la Ville de St-Boniface empruntera une somme de deux cent soixante mille trois cent quatre-vingt-quatorze piastres et quarante-trois cents (260.394. 43) au moyen de bons ou débentures de la Ville payables dans vingt années qui seront mis sur le marché et vendus au meilleures conditions possibles.

2.— Ces débentures seront au nombre de deux cent soixante, savoir deux cent cinquante-neuf de mille piastres chacune et une de mille trois cent quatre-vingt-quatorze piastres et quarante trois cents, seront faites payables au porteur vingt ans après la date de leur émission, seront signées par le Maire et le Secrétaire-Trésorier de la Ville pour le temps d'alors, scellées du sceau officiel de la Ville et porteront intérêt à raison de quatre pour cent par an payable semi-annuellement, et auront des coupons d'intérêt portant les signatures écrites, lithographiées ou imprimées des dits Maire et Secrétaire-Trésorier avec de plus les initiales du dit Secrétaire-Trésorier Le principal et l'intérêt seront payables au porteur au bureau de la Banque d'Hochelaga, dans la Cité de Montréal, dans la province de Québec.

3.— Dans le but de rencontrer l'intérêt et d'accumuler un fonds d'amortissement pour éteindre la dette créée par ce règlement, il sera prélevé chaque année, pendant la dite période de vingt années, à compter de l'année 1908, sur toute la propriété taxable de la Ville les sommes suivantes, savoir:

Pour rencontrer l'intérêt seulement pendant les premières cinq années dix mille quatre cent quinze piastres et soixante-dix huit cents ($10415,78); pour rencontrer l'intérêt et pour créer un fonds d'amortissement pendant les cinq années suivantes quinze mille cent soixante et une piastres et vingt cents ($15161,20), savoir, dix mille quatre cent quinze piastres et soixante-dix-huit cents ($10415,78) pour l'intérêt et quatre mille sept cent quarante-cinq piastres et quarante-deux cents pour le fonds d'amortissement; pour rencontrer l'intérêt et créer un fonds d'amortissement pendant les cinq années suivantes une somme de vingt quatre mille six cent cinquante deux piastres et quatre cents, savoir: dix mille quatre cent quinze piastres et soixante dix-huit cents ($10415,78) pour l'intérêt et quatorze mille deux cent trente six piastres et vingt-six cents ($14236,26) pour le fonds d'amortissement, et pendant les dernières annees, pour rencontrer l'intérêt et créer un fonds d'amortissement une somme de trente quatre mille cent quarante-deux piastres et quatre vingt-huit cents ($34142, 88) savoir dix mille quatre cent quinze piastres et soixante dix-huit cents ($10415. 78) pour l'intérêt et vingt trois mille sept cent vingt-sept piastres et dix cents ($23. 727,10) pour le fonds d'amortissement, l'intérêt composé sur le placement de ce fonds d'amortissement étant calculé à quatre pour cent par année.

4.— Le présent règlement sera soumis aux électeurs, mardi le dix-septième jour de décembre A. D. 1907 suivant les disposition de l'Acte Municipal, depuis neuf heures du matin jusqu'à cinq heures de l'après-midi savoir:

Bureau de votation No. 1, pour les électeurs du quartier No 1, à la résidence de L P. Pedn ult, rue Dumoulin, No. 345, Sous-officier, rapporteur J. C. Dusseault.

Bureau de votation No. 2, pour les électeurs du quartier No 2, chez F. Cottenier, 585, avenue Taché, sous-officier rapporteur J. C. Marcoux.

Bureau de votation No. 3, pour les électeurs du quartier No 3, à l'Hotel-de-Ville, sous-officier rapporteur H. Cusson.

Bureau de votation No. 4 pour les électeurs du quartier No. 4 à la station de feu No. 2, Norwood, sous-officiers rapporteurs, Chs Curtis, et W. J. Battley.

Au cas d'absence ou d'incapacité d'aucun de ces sous-officiers rapporteurs ci-dessus nommés, le greffier de la Ville, qui agit comme officier rapporteur ex-officio, pourra les remplacer par d'autres personnes à son choix.

5.— La nomination par le Maire des personnes chargées d'assister à la votation dans les différents bureaux de votation et au calcul final des votes par le Secrétaire-Trésorier de la Ville, pour représenter les intéressés pour ou contre la passation du présent règlement, aura lieu à l'Hotel de Ville de la dite Ville de St. Boniface le seizième jour de Décembre prochain A. D. 1907 à deux heures de l'après-midi.

Et le calcul final des votes par le Secrétaire-Trésorier aura lieu au dit Hotel de Ville, mercredi le dix-huitième jour de Décembre A. D. 1907, à deux heures de l'après-midi.

Ce règlement deviendra en force le jour de sa passation finale si l'assentiment des électeurs lui est donné.

St. Boniface, 18 novembre, 1907.

Par ordre J.-B. COTE
Secrétaire-Trésorier.

### Ville de St. Boniface

—

PROMULGATION DE REGLEMENTS

—

Avis est donné que le Conseil de la Ville de St. Boniface a passé et approuvé les règlements suivants, savoir:

Règlement No. 508, pour fermer et transférer ces parties de chemin de fer de la Compagnie du Pacifique Canadien, entre la rue Mission et la limite nord de la Ville.

Reglement No. 524, acceptant les rues et ruelles dédiées à la Ville dans les plans suivants, savoir: Les plans numéros quatre (4), dix (10), soixante-quatre (64), soixante-treize (73), soixante-seize (76), soixante-dix sept (77) quatre vingt-dix-huit (96), cent vingt et un (121), cent trente-sept (137) deux cent trois (203), deux cent dix-sept (217), deux cent vingt-quatre (224), deux cent trente-deux (232) deux cent cinquante deux (252), deux cent soixante-huit (268), trois cent soixante-huit (368), trois cent quatre-vingt-quatre (384), trois cent quatre vingt-cinq (385) trois cent quatre-vingt-six (386) quatre cent treize (413), quatre cent vingt-quatre (424), quatre cent trente-trois (433), six cent cinquante et un (651), six cent quatre-vingt-douze, (692), sept cent onze (711), sept cent seize (716), sept cent trente-sept (737), sept cent quarante-six (746), neuf cent quarante-sept (947), neuf cent quarante-huit (948), neuf cent quatre-vingt-neuf (989), mille cinquante-trois (1053), mille quatre-vingt-dix-huit (1098), mille quatre-vingt-dix-neuf (1099), mille cent-neuf (1109), mille cent quarante-neuf (1149), mille cent soixante (1160), mille deux cent-un (1201), mille deux cent neuf (1209) et mille trois cent six (1306).

Quiconque désirerait faire annuler les dits reglements ou aucun d'eux en tout ou partie devra faire une demande à cet effet à un juge de la Cour du Banc du Roi siégeant en chambre dans les deux semaine qui suivront la publication de cet avi pendant trois semaines consécutives, un insertion par semaine, dans le journal "Le Manitoba" et dans le "Norwood Press" sinon sa demande ne pourra être entendue

St. Boniface, ce 15 novembre, 1907.

J. B. COTE,
Sec.-Trésorier.

### Ville de St-Boniface

—

## AVIS.

—

Avis est présentement donné qu'une Cour sera tenue conformément à l'Acte des Electeurs Municipaux par Son Honneur le Juge de la Cour de Comte de Saint-Boniface, à l'Hotel de Ville de St. Boniface, dans la salle des séances du Conseil, vendredi le sixième jour de décembre prochain (1907), à dix heures de l'avant-midi, pour entendre toutes les plaintes d'erreurs ou omissions faites contre la liste des électeurs de la dite Ville de Saint-Boniface, préparée pour l'année 1907.

Toutes personnes ayant affaire à la dite Cour sont requises de s'y présenter aux temps et lieu.

Daté à St. Boniface ce 15ème jour de novembre, A. D. 1907.

J. B. COTE,
Secrétaire-Trésorier.

## Avis Public

L'assemblée annuelle des membres de la Société d'Agriculture de la Division Electorale du Carillon, sera tenue à St. Pierre, à la Salle du Conseil Municipal, lundi le 9ième jour de Décembre 1907, à 1 heure P.M.

Daté à St. Pierre, ce 4 novembre 1907.

PAUL CHENARD.
Sec.-Trésorier,
Société d'Agr. de Carillon.

## CHEZ NOUS ET AUTOUR DE NOUS

—2 chambres confortables à Louer, s'adresser au No. 56 Rue Notre-Dame, St. Boniface.

—Grande et intéressante soirée de cartes, hier, au Cercle du Sacré-Cœur, à Winnipeg. Rapport détaillé, mercredi prochain.

—Couple sans enfants cherche un emploi: femme ménagère, homme chauffeur ou autre ouvrage. S'adresser au No. 158 Rue Notre Dame.

—L'hon. M. Scott, premier ministre de la Saskatchewan, était ici lundi, en route pour l'Europe. Sa santé chancelante s'est beaucoup fortifiée.

—Lundi dernier a eu lieu à la Cathédrale, les funérailles de M. Joseph Ranger, décédé la semaine dernière à l'âge de 74 ans. Nous offrons nos condoléances à la famille.

—MM. Emmanuel Couture, Aug. Lambert, Frank Savoie et J. Rowan sont partis la semaine dernière, pour quelques jours en voyage de chasse du côté de Woodridge.

—MAISON moderne à louer sur la rue Notre-Dame, presqu'en face de l'hotel Mondor, à des prix très modérés. S'adresser à J. A. M. de La Giclais et Cie, Winnipeg.

—Perdu depuis la semaine semaine dernière un manchon en vison; de l'hôtel Québec en allant de l'autre côté de la Rivière la Seine. Une récompense libérale sera payée en le retournant à l'Hotel Québec.

—M. Joseph de Lorimier, fils de M. J. C. de Lorimier de Winnipeg, est en visite ici depuis samedi. M. de Lorimier est maintenant citoyen de Calgary, et il dit beaucoup de bien de cette ville florissante.

—Dimanche prochain, le 8 décembre, est la fête de la Congrégation de l'Immaculée-Conception, au Collège de St-Boniface. Il y aura réception de nouveaux congréganistes. Mgr l'Archevêque présidera la cérémonie.

—M. le professeur Camille Couture est revenu lundi d'un voyage à Chicago où il a fait l'acquisition d'un violon de grand prix. C'est un instrument d'une sonorité considérable et qui fera merveille sous l'archet exercé de notre ami.

—Le maire Ashdown, de Winnipeg, a été réélu par acclamation. M. Sanford Evans que l'on connait bien ici, est candidat au bureau de contrôle. Si nous avions un vote dans son quartier, nous le lui accorderions très volontiers.

—Edmonton, Alberta—Transférer des marchandises de Liverpool, Angleterre, à Edmonton, Alberta, en 11 jours, est le record de la Dominion Express. Le 20 septembre, ils expédiaient des oiseaux à Knowles Bros, Edmonton. Une lettre qui avait été mise à la malle le même jour n'arriva que le jour suivant. Les marchandises avaient été expédiées par l'"Empress of Irland" via Montréal, et la lettre par le "Lucania" via New-York. Les deux paquebots étaient partis de Liverpool le même jour.

—Le *Free Press* a publié jeudi un volumineux supplément qu'il appelle *Building review*. Ce supplément est des plus intéressants; il fournit la preuve que Winnipeg, en dépit de la crise monétaire actuelle, est en pleine voie de prospérité.

—Le *Christmas Shopping* est commencé à Winnipeg. L'approche des fêtes de Noël et du Jour de l'An donne toujours au commerce un nouvel attrait. Les magasins sont tous bien décorés; ceux de chez Eaton se distinguent par une retentissante réclame.

—Les Messieurs dont les noms suivent sont candidats comme conseillers de la ville:

Quartier 1: Arthur Cusson, Edmond Nadeau; Quartier No. 2: S. M. Jean, E. Proulx et Jos. Senez; 3: L. J. Collin et J. H. Clement, Quartier No. 4: J. E. Bailey, et Wm J. Battley.

—Depuis une semaine la neige est tombée avec assez d'abondance pour permettre aux sleighs de circuler. Les gaies clochettes se font entendre dans les rues. L'hiver, dans ses commencements, ne manque pas de charme. Jusqu'ici le froid est sec et se supporte bien. Les sports d'hiver ont repris avec activité.

—Le beau serin, musicien émérite, donné par Madame Duperré pour être raflé au profit de l'Hospice Taché, a été raflé ce matin, 4 décembre. L'heureux gagnant est M. Ernest Aubin, de la Slater Shoe Company. C'est mademoiselle Etiennette Prendergast qui s'est dévouée pour cette bonne œuvre et qui a recueilli par ce moyen, trente-sept piastres pour les pauvres orphelines.

—Un cas assez semblable à celui du constable Smith vient de surgir, bien tragiquement, à Grenfell. Un cultivateur du nom de Brathwaite a voulu résister à une arrestation, et, dirigeant un pistolet contre un policier, il força celui-ci à se mettre en défense. Brathwaite a reçu un coup de pistolet dans l'abdomen avant d'avoir lui-même pu décharger son arme. Il est mort le lendemain.

—On patine avec entrain depuis déjà plusieurs jours. Dans les patinoirs c'est un excellent exercice; sur les rivières, c'est moins recommandable, vu l'extrême fragilité de la glace, surtout sur la rivière Rouge. Il y a des accidents chaque année. Il est à espérer que malgré les imprudences qui se commettent et qui se commettront toujours en dépit de tous avertissements, il n'y aura pas de noyades.



### PROCLAMATION

VILLE DE SAINT-BONIFACE

AVIS est par les présents donné aux électeurs municipaux de la Ville de Saint Boniface, que conformément à l'Acte Municipal, je requiers leur présence à l'Hotel de Ville, dans la dite Ville de St-Boniface, Mardi le dixième jour de décembre A. D. 1907, entre une et deux heures de l'après-midi, pour procéder à la mise en nomination d'un maire et de quatre conseillers devant faire partie du conseil de la dite Ville ainsi que quatre commissaires d'Ecole.

Donné en l'Hotel-de-Ville, en la Ville de St. Boniface, sous mon seing et le sceau de la dite Ville de St-Boniface, ce vingt-septième jour de Novembre, en l'année de Notre Seigneur mil neuf cent sept.

J.-B. COTÉ
Officier-Rapporteur.



### Vente d'Hypotheque sur proprietes de valeur, en ville

En vertu des pouvoirs renfermés dans certaines hypothèques, qui seront produites au moment de la vente, il sera offert en vente, par encan public mercredi le onzième jour de décembre, 1907, à onze heures de l'avant midi, aux salles d'encan de A. H. Pulford, 220 Rue Donald, en cette ville, par O. H. Pulford, encanteur, les propriétés suivantes:

Lot No. 1, dans la ville de Winnipeg, au Manitoba, lot quarante et un (41), excepté une bande 33 pieds de large, la plus au sud, D. G. S. Quatre-vingt un (81), St. James, Plan 40.

Lot No. 2, dans la Ville de St. Boniface, au Manitoba, lot 1 et 2 dans le Block six (6) D. G. S., quatre-vingt neuf (89), St. Boniface, Plan 386.

Lot No. 3, dans la ville de St. Boniface au Manitoba, une bande de 31 pieds et 4 pouces de large, la plus à l'Est du lot onze (11) dans le block 5, D. G. S., quatre vingt, quatre-vingt-un (81), quatre-vingt huit (88), et quatre-vingt neuf (89), St. Boniface, Plan 386.

Lot No. 4, dans la Ville de St. Boniface au Manitoba, une bande de 15 pieds 8 pouces la plus à l'Est du lot 11, et une bande de 15 pieds 8 pouces la plus à l'ouest du lot 10 dans le block 5, D. G. S, quatre-vingt (80), quatre-vingt un (81), quatre-vingt huit (88), et quatre-vingt neuf (89), St Boniface, Plan 386.

Chaque lot sera vendu séparément et sujet à une offre réservée.

Les vendeurs ont reçu l'information que sur chacun de ces lots, il y a une bonne maison, moderne sous tous rapports.

Les conditions sont 10 °/o comptant au moment de l'achat et la balance d'après les conditions qu'on fera connaitre au moment de la vente.

Pour plus d'informations, addressez-vous à,

Messrs FISHER, WILSON, BATHAM ET HAMILTON,

216 Avenue du Portage, Winnipeg.

Daté à Winnipeg, le 15 novembre, A.D, 1907.

FEUILLETON DU MANITOBA.

# LOLITA

NO 27

"Il nous est défendu d'aimer "quelqu'un, fut-ce notre enfant "plus que la vérité, plus que la "probité, plus que l'honneur."

Mme Emeline Raymond.

Lolita n'avait pas quitté son manteau; son visage pâle et fin se fin se détachait sur le bas sombre qui entourait son cou, Bernard la regardait, comme en extase; elle le regardait aussi, heureuse de lire tant d'amour dans ces yeux francs.

Il leur eût été impossible de dire depuis combien de temps ils étaient ainsi, quand Mlle Gamero parut, une lampe à la main.

Lolita se leva comme en sursaut.

—Pepa! ma Pepa, s'écria-t-elle, toute confuse, je t'avais oubliée!

L'Espagnole la regardait avec des yeux pétillant de malice.

—Tu l'aimes, nina, dit-elle, Venez, mes deux enfants, que je vous embrasse!

Et c'est ainsi que furent faites les fiançailles de Bernard et de Lolita.

XXVI

"As-tu reçu la lettre que je t'écrivais hier, ma chère Marthe? L'as-tu lue? Si tu l'as lue, tu as bien perdu temps, brûle-la vite, et surtout n'en crois pas un mot.

Je me marie, ma toute bonne! Quand? Je l'ignore, il faut des papiers, des publications, que sais-je moi? Ce que je sais, c'est que je ne suis pas pressée. Il est si doux d'aimer et de se sentir aimée ainsi! Mais, lui il est très pressé et fulmine contre les formalités. "Qui donc, lui" dis-tu. Et qui serait-ce, sinon M. Bernard?

Oh! je te vois rire, méchante, et je t'entends me dire —Voilà donc ta vocation religieuse— Que veux-tu, je m'étais trompée; mais je le reconnais franchement c'est mon seul mérite J'aime Dieu et j'espère qu'il m'accordera toujours de l'aimer par dessus toutes choses, mais j'ai besoin, pour aller à lui, à travers la vie de m'appuyer sur un bras ami. Comment est-il arrivé que M. Bernard m'ait offert le sien? Cela s'est fait tout-à-coup, mais il parait que depuis long temps il m'aimait. Ce qui l'avait empêché de parler, c'est la pensée que j'étais promise à M. Bordier. Il m'a dit tout cela, hier, ma chérie, et au moment où il me le disait une révélation étrange se faisait en moi, il semblait qu'un voile fût ôté de mes yeux et je voyais, oui, je voyais clair comme le jour que, depuis longtemps aussi, je l'aimais.

Pepa est aux anges. Tu sais qu'elle grillait de me voir mariée; mais ses rêves ambitieux n'avaient jamais approché de la réalité, car nous venons d'apprendre, à ma grande contrariété, que M. Bernard de Sivrey est un très beau parti, en sorte que j'ai l'air de faire un mariage d'intérêt. Je le lui disais tantôt, en ajoutant:

—Si vous étiez pauvre, rien ne vous manquerait.

—Oh! dit-il, vous me trouvez bien méchant et bien laid, que vous craignez de paraître ne songer qu'à ma fortune en m'épousant?

Le moyen de lui laisser croire cela? Et le moyen de lui dire qu'il est superbe? Je m'en tirai ainsi:

—Vous êtes bien laid, assurement; votre miroir à dû vous le dire bien des fois; mais je vous crois très bon et c'est ce qui fait que je vous aime, malgré votre argent.

Il a ri de tout son cœur de ma réponse, disant que je l'avais bien jugé, tandis que Pepa protestait:

—Tu rêves, nina, il est beau comme San Sébastian.

Nous avons ri de nouveau. Voilà comment passe le temps quand il est là, et puis quand il est parti, je songe à lui, tout en cousant une robe pour une brave fille très pauvre qui va se marier aussi, et je recommande à Dieu nos deux ménages.

Je t'ai dit, ma bonne Marthe, que Pepa était ravie de mon mariage. Elle n'est pas la seule: boulevard de Courcelles, c'est un enthousiasme général. M. Fortuné m'a dit des choses charmantes en me félicitant, Mlle Anne m'a donné un baiser tout maternel et Clotilde se réjouit tellement de m'avoir pour sœur qu'elle est aussi pressée que Bernard.

Il leur faut bien prendre patience car les préliminaires n'en finissent pas, il y a une quantité de papiers à réunir et il est très long de se les procurer, surtout de mon côté, car je suis née en Espagne, mes parents y sont morts et il faut faire revenir toutes les pièces de Séville.

Je te quitte pour aller chez Clotilde avec Pepa; monsieur Bernard doit s'y trouver naturellement. Je te raconterai ma soirée au retour ou demain matin, suivant l'heure qu'il sera."

.......................................

"Me voici. Quelle soirée! quelle surprise En arrivant, Pepa et moi, nous avons trouvé la porte ouverte.

Pendant que nous nous débarrassions de nos manteaux dans l'antichambre, nous étions étonnées de n'entendre aucun bruit, tandis que, d'ordinaire, on distingue presque tous les mots des conversations qui ont lieu dans le salon.

—Faut-il sonner? dis-je à Pepa.

—Non, non, nous allons les surprendre?

Et nous voilà, ouvrant tout doucement la porte du salon; mais c'est nous qui sommes surprises, car il y règne une obscurité complète.

—Décidément, dis-je, il faut sonner. Je retourne à la porte d'entrée et je pousse le timbre.

Le valet de chambre accourt. Il nous introduit dans le salon, en s'écriant:

—Oh! je prie ces dames de vouloir bien me pardonner: j'ai oublié d'allumer.

Il s'en va et revient avec deux lampes qu'il pose sur la cheminée.

—Tiens, dit-il, j'ai oublié le feu.

Il allume le feu, puis repart pour aller prévenir de notre arrivée.

Que signifient tout ces oublis? et cet abandon? Mais voilà Josephine qui va nous donner le mot de l'énigme.

—Si ces dames veulent bien attendre un instant, dit-elle, Monsieur Bernard va venir.

Nous nous regardons de plus en plus surprises.

—Et Bernard! Eh bien, et Clotilde?

—Comment va Mme Bordier, dis-je à Joséphine.

—Aussi bien que possible. tout c'est bien passé.

—Tout, quoi tout? qu'est-ce qui c'est bien passé.

—Comment, ces dames ne savent pas et moi qui croyait qu'elles venaient pour cela dit la brave Joséphine, en se rengorgeant: nous avons une petite fille.

—Et une belle! ajoute M. Fortuné qui entre tout joyeux, avec un paquet blanc dans les bras Joséphine soulève le voile qui recouvre le paquet et nous voyons une toute petite figure rouge qui nous fait une affreuse grimace.

Nous baisons les menottes rouges du petit paquet et nous demandons:

—Peut-on embrasser la chère maman?

—Oui, répond M. Bernard qui entre à son tour, très joyeux aussi, mais il ne faut que l'embrasser: les conversations sont interdites.

—Nous partirons tout de suite, dit Pepa, quelle surprise! quel bonheur que ce soit fini!

Nous avons trouvé Clotilde charmante dans son lit blanc, toute rose et toute heureuse.

Toute la maison est dans la joie. M. Bernard semble aussi heureux, pourtant je lui trouve une expression triste quand il regarde son beau-frère. M. Emile me paraît maigri, fatigué, il y a quelques semaines que je ne l'avais vu et je le trouve très changé.

Nous ne sommes restées que quelques minutes après lesquelles M. Bernard, en nous voyant prendre congé, a demandé à Pepa la permission de nous reconduire. Il lui a offert son bras et cette bonne Pepa l'a refusé en disant:

—Donnez-le à la nina!

La nina était heureuse de se sentir au bras de celui à qui elle avait donné son cœur.

Tu voudrais peut-être savoir, ma bonne amie, ce que nous nous sommes dit. Je suis obligée de te confier que les entretiens de fiancés ne brillent ni par l'animation ni par l'intérêt.

—Qu'il fait bon ce soir, n'est-ce pas?

—Oui, c'est une soirée délicieuse.

.......................................

—Les quais sont jolis aux lumières ne trouvez vous pas?

—Oui, ils me semblent ravissants.

.......................................

—Nous voilà déjà rue Dauphine, je croyais que c'était beaucoup plus loin.

En effet, il me semble que nous venons de partir.

.......................................

Et c'est tout, ma bonne Marthe, absolument tout. Comment se fait-il qu'on se répète mille fois avant de s'endormir ces mots insignifiants?

Ah! ma chère, c'est que le proverbe a raison:

"C'est le ton qui fait la chanson."

XXVII

Bernard hâtait de tous ses vœux le jour de son mariage; mais ainsi que l'avait dit Lolita il dut prendre patience. On ne saurait s'imaginer le temps qu'il faut pour rassembler les quatre ou cinq morceaux de papier nécessaires à la célébration.

En attendant cette grande cerémonie, Une autre plus modeste vint occuper les deux fiancés. Emile et Clotilde leur demandèrent d'être les parrains de la chère petite créature qui venait de naitre.

On fit donc un très beau baptême à Mlle Anne-Marie - Dolores - Bernardine. Emilie Bordier et ce fut pour Bernard une occasion d'offrir quelques jolis cadeaux à sa "commère."

La corbeille vint lui en fournir une meilleure encore. Il la voulait splendide et avait prié Mme d'Arcy de s'en occuper.

(A suivre)

## ASSEMBLEE PUBLIQUE

A la demande de plusieurs citoyens, je convoque une assemblée publique pour jeudi le 5 décembre prochain, à 8 heures pm, à l'hôtel de Ville, dans le but de donner au public l'occasion de se renseigner sur les affaires municipales en général et en particulier, sur le règlement d'emprunt annoncé comme devant être soumis au peuple à la procaine élection. Les personnes présentes voudront bien s'abstenir de fumer dans la salle.

Saint Boniface, 27 novembre, 1907.

THEO. BERTRAND,
Maire.

















## AVIS

AVIS est par les présentes donné que James Hurst Forster, de la ville de Winnipeg, dans la Province du Manitoba, Gérant, demandera au Parlement du Canada a sa prochaine session, un Acte de divorce d'avec sa femme, Nellie Jane Forster, maintenant résidente de la ville de Sioux Falls, dans l'Etat du Dakota-Sud, un des Etats-Unis d'Amérique, pour motif d'adultère et de désertion.

Le pétitionnaire demandera que le dit mariage entre Nellie Jane Forster et le pétitionnaire soit dessous, qu'il lui soit permis de se marier de nouveau et qu'il ait la garde et l'unique et absolu contrôle d'une enfant, Marguerite Fay Foster, âgée actuellement de six ans, et que tels autres relèvements nécessaires au cas soient accordés.

Daté à Winnipeg, Manitoba, ce 16ème jour d'actobre 1907.

AIKINS, ROBSON & Co.
221 McDermott Ave, Winnipeg.
Avocats du Pétitionnaire.



























## Aux Contribuables De Quartier, No. 2

A la demande qui m'a été faite par les électeurs du quartier No. 2, j'ai consenti à me présenter comme conseiller, dans ce même quartier, aux prochaines élections municipales.

Réalisant l'importance des questions qui sont traitées aux conseil-de-ville, aujourd'hui, je me rends compte de la responsabilité que j'assume.

Ce n'est pas aucun intérêt personnel qui me guide, mais bien le désir d'être utile à mes concitoyens.

Je partage les vues du maire aspirant, M. Bleau, et j'endosse son attitude.

Si je suis élu, je traiterai les différentes questions municipales en toute franchise et au meilleur de mon jugement.

C'est donc avec confiance que je vous soumets mon programme, qui, j'espère, rencontrera l'approbation de chaque contribuable qui veut et désire protéger les intérêts de notre ville.

Je suis votre tout respectueux serviteur,

J. P. PROULX.

((—PROGRAMME—))

1—La nécessité d'élire des conseillers qualifiés pour donner à la ville une honnête et efficace administration.

2—Que vu l'état des finances de la ville, seulement les travaux immédiatement nécessaires soient entrepris.

3—Que les conditions monétaires qui prévalent maintenant dans le pays, demandent la plus sage administration financière, afin de tenir au plus haut point le crédit de la ville.

4—Une politique énergique contre le gaspillage actuel; mobilier somptueux pour l'hôtel-de-Ville, portraits des maires, etc.

5—Exécution des travaux strictement nécessaires; mais pas avant que la ville soit muni de l'argent voulu.

6—Qu'aucun achat soit fait, ou travail entrepris, dont le paiement dépendra sur les sécurités de la ville.

7—Achat des matériaux par la ville, au plus bas prix, et aux maisons de commerce dont les membres ne sont point intéressés dans le conseil.

8—Nomination des auditeurs de profession.

9—Campagne énergique pour l'obtention de la remise gratuite des paquets par les compagnies d'express.

10—Utilisation du pouvoir de l'aqueduc pour la fabrication de l'électricité, pour l'éclairage des rues, édifices publics et autres maisons de commerce et residences privées.

11—Campagne énergique auprès de la compagnie des tramways électriques, pour l'obtention d'un meilleur service et une voix de rencontre sur l'avenue Provencher.

## Aux Electeurs de la Ville de Winnipeg!

Mesdames et Messieurs,

Je vous remercie de la confiance que vous m'avez manifestée lors de la dernière élection, et durant l'année qui vient de s'écouler; je sollicite de vous tous un renouvellement de cette confiance dans l'élection actuelle et durant l'année qui va commencer.

Si vous me faites l'honneur de me réélire comme membre du bureau de contrôle, je vous promets, pour l'avenir, comme dans le passé: de regarder chaque affaire concernant la Ville de Winnipeg comme mon affaire personnelle; de vous faire profiter de mon expérience; de mettre à votre service toute mon énergie et le meilleur de mon jugement, sans crainte des individus, des groupes ou des sections; de favoriser et de ne molester personne; en un mot ce ne sera pas le désir de capter des votes qui me guidera.

Je me rends compte qu'un homme ayan de telles opinions est exposé aux assauts des corporations ou autres adversaires; quelques unes de ces corporations et de ces adversaires se sont conduits de telles sorte qu'on peut leur attribuer la pensée que leur volonté doit prévaloir avant celle du peuple, en affaires municipales.

Nous avons aujourd'hui, à faire face à cet état de chose. Il y a un an, l'immense majorité des contribuables de la ville a décidé l'installation immédiate d'un pouvoir à haute pression. Depuis cette date, le maire et une petite minorité du conseil s'y opposent. Ces messieurs savent fort bien qu'ils seraient battus s'ils s'opposaient ouvertement au projet. Ils s'y opposent donc d'une manière déguisée, en expliquant qu'il ne s'agit pour la ville que d'ajourner cette construction. Ils ont cru que le peuple était tellement occupé à gagner son pain de chaque jour, qu'il ne s'apercevait pas du subterfuge. Ces messieurs savaient encore que les corporations étaient toujours en éveil quand il s'agit de faire de l'argent. Résultat: le maire et ses amis, élus il y a un an sur la promesse qu'ils favoriseraient loyalement l'acquisition par la ville de son propre pouvoir d'eau, se sont mis immédiatement à l'œuvre dans le but de faire avorter ce projet dont ils avaient promis la réalisation aux contribuables. Dans les questions de détails, ils manquèrent leur but, car la majorité du conseil s'en tint à ses promesses faites à l'électorat. Le maire, cependant, qui avait été chargé d'administrer les finances de la ville, savait très bien, qu'à moins d'une vente de débentures de la ville nous nous trouverions, à la fin de l'année, avec une dette flottante de plus de $6.000.000. Il savait aussi, qu'avec une dette flottante de cette proportion, il devenait impossible de lancer le projet du pouvoir. En face de ces faits, sa détermination de faire manquer ce projet de Pouvoir, était si arrêtée qu'il perdit de vue toute autre considération et ne fit aucun effort, entre avril et décembre pour vendre une seule débenture de la ville. Nonseulement il ne fit rien, mais il refusa carrément une offre de $8.000.000 à 4½ p. cent, offert volontairement, et dont l'acceptation eut remis les finances de la ville dans un état satisfaisant et eut permis à la ville de construire son Pouvoir à haute pression.

Le rejet de ces offres très acceptables, force les plus fervents promoteurs du projet à en abandonner la construction immédiate, qui était possible auparavant. Nous disons donc que nous construirons ce pouvoir, aussitôt que les finances de la ville le permettront; et nous donnons notre parole que nous nous en tiendrons à cette attitude.

Le maire et ses supporteurs prétendent avoir adopté cette même attitude, mais, quand on tient compte de leurs actions, peut-on être assuré qu'ils sont assez sincères pour maitriser toutes les difficultés

La conduite du maire et de ses amis pendant l'année qui vient de finir nous permet-elle d'avoir confiance dans ces messieurs? La réponse est, manifestement, non!

Je suis convaincu que si le maire réussit dans sa croisade contre tous les vrais amis du service public municipal, vous n'aurez plus l'opportunité d'établir un pouvoir d'eau appartenant à la ville.

Vous avez l'affaire entre vos mains. Si vous voulez le Pouvoir, votez pour ceux qui en désirent réellement la construction. Je vous promets de faire converger mes efforts vers la réalisation de ce projet.

Sincèrement à vous,

William GARSON.